



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ MOPUR3 Part A

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit MOPUR3 Part A

Numéro du produit MOPUR30385/MOPUR30585

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Adhésif à deux composants à base d'époxy. Résine.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Técnicas Expansivas S.L.
C/Segador 13
Logroño
La Rioja
C.P: 26006, España
Tel: +34 941 272 131
Fax: +34 941 272 132

Web www.indexfix.com

Personne à contacter info@indexfix.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +34 941.272.137

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

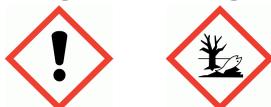
Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé humaine Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1 - H317

Dangers pour l'environnement Aquatic Chronic 2 - H411

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

MOPUR3 Part A

| | |
|--|---|
| Mentions de mise en garde | <p>P273 Éviter le rejet dans l'environnement.</p> <p>P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.</p> <p>P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.</p> <p>P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.</p> <p>P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.</p> |
| Contient | RÉSINES ÉPOXYDIQUES (MW moyen <= 700), EPOXY PHENOL FORMALDEHYDE RESIN, REACTION PRODUCTS OF HEXANE-1,6-DIOL WITH 2-CHLOROMETHYLOXIRANE(1:2) |
| Mentions de mise en garde supplémentaires | <p>P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.</p> <p>P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.</p> <p>P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.</p> <p>P321 Traitement spécifique (voir conseils médicaux sur cette étiquette).</p> <p>P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.</p> <p>P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.</p> <p>P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.</p> <p>P391 Recueillir le produit répandu.</p> |

2.3. Autres dangers

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

| | |
|---|---|
| RÉSINES ÉPOXYDIQUES (MW moyen <= 700) | 20-50% |
| Numéro CAS: 25068-38-6 | Numéro CE: 500-033-5 |
| | Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119456619-26 |
| Classification | |
| Skin Irrit. 2 - H315 | |
| Eye Irrit. 2 - H319 | |
| Skin Sens. 1 - H317 | |
| Aquatic Chronic 2 - H411 | |
| EPOXY PHENOL FORMALDEHYDE RESIN | 10-20% |
| Numéro CAS: 9003-36-5 | Numéro CE: 500-006-8 |
| | Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119454392-40 |
| Classification | |
| Skin Irrit. 2 - H315 | |
| Eye Irrit. 2 - H319 | |
| Skin Sens. 1 - H317 | |
| Aquatic Chronic 2 - H411 | |

MOPUR3 Part A

| | | |
|--|----------------------|---|
| REACTION PRODUCTS OF HEXANE-1,6-DIOL WITH 2-CHLOROMETHYL)OXIRANE(1:2) | | 5-10% |
| Numéro CAS: 933999-84-9 | Numéro CE: 618-939-5 | Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119463471-41 |
| Classification Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1A - H317 Aquatic Chronic 3 - H412 | | |

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

Commentaires sur la composition CAS 9003-36-5 = CAS 20864-14-4 (RoW) CAS 933999-84-9 = CAS 16096-31-4 (RoW)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

| | |
|-------------------------|---|
| Inhalation | Enlever la personne touchée de la source de contamination. Consulter un médecin si une gêne persiste. |
| Ingestion | NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin. |
| Contact cutané | Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. |
| Contact oculaire | Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage. Montrer cette Fiche de Données Sécurité au personnel médical. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

| | |
|-------------------------|---|
| Inhalation | Peut irriter les voies respiratoires. |
| Ingestion | Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements. |
| Contact cutané | Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer des irritations, des rougeurs et des dermatites. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. |
| Contact oculaire | Irritant pour les yeux. |

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Aucune recommandation particulière. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

| | |
|---|---|
| Moyens d'extinction appropriés | Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone ou de la poudre sèche. |
| Moyens d'extinction inappropriés | NE PAS utiliser d'eau si possible. |

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

| | |
|---|--|
| Dangers particuliers | Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion. |
| Produits de combustion dangereux | Oxydes de carbone. Oxydes d'azote. |

MOPUR3 Part A

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie Aucune précaution particulière de lutte contre l'incendie connue.

Équipements de protection particuliers pour les pompiers Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Collecter et éliminer le déversement comme indiqué en Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Éviter le contact avec les yeux. Éviter le contact avec la peau.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Aucune procédure d'hygiène particulière recommandée mais de bonnes pratiques d'hygiène personnelle doivent toujours être observées lorsque l'on travaille avec des produits chimiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Garder le conteneur fermement scellé quand il n'est pas utilisé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

RÉSINES ÉPOXYDIQUES (MW moyen <= 700) (CAS: 25068-38-6)

DNEL

Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 12.25 mg/m³
 Industrie - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 12.25 mg/m³
 Industrie - Contact avec la peau; Long terme Effets systémiques: 8.33 mg/kg/jour
 Industrie - Contact avec la peau; Court terme Effets systémiques: 8.33 mg/kg/jour
 REACH dossier d'information

MOPUR3 Part A

| | |
|-------------|--|
| PNEC | <ul style="list-style-type: none"> - eau douce; 0.006 mg/l - eau de mer; 0.0006 mg/l - rejet intermittent; 0.018 mg/l - STP; 10 mg/l - Sédiments (eau douce); 0.996 mg/kg - Sédiments (eau de mer); 0.0996 mg/kg - Sol; 0.196 mg/kg REACH dossier d'information |
|-------------|--|

REACTION PRODUCTS OF HEXANE-1,6-DIOL WITH 2-CHLOROMETHYLOXIRANE(1:2) (CAS: 933999-84-9)

| | |
|-------------|---|
| DNEL | Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 4.9 mg/m ³ Industrie - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 4.9 mg/m ³ Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 0.44 mg/m ³ Industrie - Contact avec la peau; Long terme Effets systémiques: 2.8 mg/kg/jour Industrie - Contact avec la peau; Long terme Effets locaux: 22.6 µg/cm ² Industrie - Contact avec la peau; Court terme Effets locaux: 22.6 µg/cm ² REACH dossier d'information |
|-------------|---|

| | |
|-------------|---|
| PNEC | <ul style="list-style-type: none"> - eau douce; 0.0115 mg/l - eau de mer; 0.00115 mg/l - rejet intermittent; 0.115 mg/l - STP; 1 mg/l - Sédiments (eau douce); 0.283 mg/kg - Sédiments (eau de mer); 0.0283 mg/kg - Sol; 0.223 mg/kg REACH dossier d'information |
|-------------|---|

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Aucune ventilation particulière requise.

Protection des yeux/du visage Porter un équipement de protection des yeux.

Protection des mains Porter des gants de protection faits des matériaux suivants: Caoutchouc nitrile.

Mesures d'hygiène Prévoir une fontaine oculaire. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Laver rapidement si la peau devient contaminée. Enlever rapidement tout vêtement qui devient contaminé.

Protection respiratoire Non pertinent.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Garder le conteneur fermement scellé quand il n'est pas utilisé. Les résidus et conteneurs vides doivent être considérés comme des déchets dangereux selon les dispositions locales et nationales.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|----------------|------------------|
| Aspect | Liquide |
| Couleur | Rose. |
| Odeur | Caractéristique. |

MOPUR3 Part A

| | |
|--|--|
| Seuil olfactif | Indéterminé. |
| pH | Non applicable. |
| Point de fusion | Non applicable. |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | >35°C @ 760 mm Hg |
| Point d'éclair | >100°C Coupelle fermée. littérature |
| Taux d'évaporation | Aucune information disponible. |
| Facteur d'évaporation | Non applicable. |
| Inflammabilité (solide, gaz) | Non applicable. |
| Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité | Non applicable. |
| Autre inflammabilité | Non disponible. |
| Pression de vapeur | <500 Pa @ °C |
| Densité de vapeur | Aucune information disponible. |
| Densité relative | 1.5 - 1.6 |
| Densité apparente | Non applicable. |
| Solubilité(s) | Insoluble dans l'eau |
| Coefficient de partage | Indéterminé. |
| Température d'auto-inflammabilité | Indéterminé. |
| Température de décomposition | Indéterminé. |
| Viscosité | > 60 S ISO2431 |
| Propriétés explosives | Aucune information disponible. |
| Explosif sous l'influence d'une flamme | Non |
| Propriétés comburantes | Ne répond pas aux critères de classification des comburants. |

9.2. Autres informations**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Réactivité Les produits suivants peuvent réagir avec le produit: Acides. Amides. Amines. Phénols, crésols.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Les produits suivants peuvent réagir avec le produit: Acides. Amides. Amines. Phénols, crésols.

MOPUR3 Part A

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter le contact avec les acides et les bases.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Acides. Amines. Amides.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Oxydes de carbone. Oxydes d'azote.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Sensibilisant.

Information générale

Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

Inhalation

Pas de danger spécifique pour la santé connu.

Ingestion

Pas d'effets nocifs potentiels de part les quantités susceptibles d'être ingérées par accident.

Contact cutané

Irritant pour la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Contact oculaire

Peut provoquer une irritation oculaire sévère.

Dangers chroniques et aigus pour la santé

Irritant pour la peau. Irritant pour les yeux.

Voie d'exposition

Contact avec la peau et/ou les yeux.

Symptômes

Irritation cutanée.

Considérations médicales

Affections cutanées et allergies.

Informations toxicologiques sur les composants

RÉSINES ÉPOXYDIQUES (MW moyen <= 700)

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 11 400,0

Espèces Rat

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 1 200,0

Espèces Rat

REACTION PRODUCTS OF HEXANE-1,6-DIOL WITH 2-CHLOROMETHYLOXIRANE(1:2)

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 3 010,0

Espèces Rat

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

MOPUR3 Part A

12.1. Toxicité

Informations écologiques sur les composants

RÉSINES ÉPOXYDIQUES (MW moyen <= 700)

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson LC50, 96 heures: 2 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heures: 1.8 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CE₅₀, 72 heures: 11 mg/l, Algues d'eau douce
CE₅₀, 96 heures: 220 mg/l, Scenedesmus subspicatus

toxicité aquatique chronique

Toxicité chronique - invertébrés aquatiques NOEC, 21 jours: 0.3 mg/l, Daphnia magna

REACTION PRODUCTS OF HEXANE-1,6-DIOL WITH 2-CHLOROMETHYLOXIRANE(1:2)

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson LC50, 96 heures: 30 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Le produit n'est pas biodégradable.

Informations écologiques sur les composants

RÉSINES ÉPOXYDIQUES (MW moyen <= 700)

Biodégradation - 12% Dégradation (%): 28 jours

REACTION PRODUCTS OF HEXANE-1,6-DIOL WITH 2-CHLOROMETHYLOXIRANE(1:2)

Biodégradation - 47% Dégradation (%): 28 jours
OECD 301D

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Coefficient de partage Indéterminé.

Informations écologiques sur les composants

RÉSINES ÉPOXYDIQUES (MW moyen <= 700)

Potentiel de bioaccumulation Peut s'accumuler dans le sol et les hydrosystèmes. BCF: 100 - 3000,

Coefficient de partage log Pow: 3.242 Valeur estimée

REACTION PRODUCTS OF HEXANE-1,6-DIOL WITH 2-CHLOROMETHYLOXIRANE(1:2)

Potentiel de bioaccumulation BCF: < 100, Valeur estimée

Coefficient de partage log Pow: -0.272 Valeur estimée

12.4. Mobilité dans le sol

MOPUR3 Part A

Mobilité Le produit est insoluble dans l'eau et se répandra à la surface de l'eau. Le produit n'est pas volatil. Semi-mobile.

Informations écologiques sur les composants

RÉSINES ÉPOXYDIQUES (MW moyen <= 700)

| | |
|--|--|
| Mobilité | Semi-mobile. |
| Coefficient d'adsorption/désorption | Eau - Koc: 1800 - 4400 @ 25°C Valeur estimée |
| Constante de Henry | 4.93E-05 Pa m ³ /mol @ 25°C |

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

Informations écologiques sur les composants

RÉSINES ÉPOXYDIQUES (MW moyen <= 700)

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

12.6. Autres effets néfastes

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets Les résidus et conteneurs vides doivent être considérés comme des déchets dangereux selon les dispositions locales et nationales. Evacuer les déchets via un prestataire agréé pour l'élimination des déchets.

Classe déchet Le classement du code de déchet doit être réalisé selon le catalogue européen des déchets (CED).

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

| | |
|-------------------------|------|
| N° ONU (ADR/RID) | 3082 |
| N° ONU (IMDG) | 3082 |
| N° ONU (ICAO) | 3082 |
| N° ONU (ADN) | 3082 |

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

| | |
|-----------------------------------|---|
| Nom d'expédition (ADR/RID) | ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (CONTAINS EPOXY RESIN (Number average MW <= 700), EPOXY PHENOL FORMALDEHYDE RESIN) |
| Nom d'expédition (IMDG) | ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (CONTAINS EPOXY RESIN (Number average MW <= 700), EPOXY PHENOL FORMALDEHYDE RESIN) |
| Nom d'expédition (ICAO) | ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (CONTAINS EPOXY RESIN (Number average MW <= 700), EPOXY PHENOL FORMALDEHYDE RESIN) |
| Nom d'expédition (ADN) | ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (CONTAINS EPOXY RESIN (Number average MW <= 700), EPOXY PHENOL FORMALDEHYDE RESIN) |

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

MOPUR3 Part A

| | |
|----------------------------|----|
| Classe ADR/RID | 9 |
| Code de classement ADR/RID | M6 |
| Étiquette ADR/RID | 9 |
| Classe IMDG | 9 |
| Classe/division ICAO | 9 |
| Classe ADN | 9 |

Étiquettes de transport

14.4. Groupe d'emballage

| | |
|------------------------------|-----|
| Groupe d'emballage (ADR/RID) | III |
| Groupe d'emballage (IMDG) | III |
| Groupe d'emballage (ICAO) | III |
| Groupe d'emballage (ADN) | III |

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

| | |
|---|----------|
| EmS | F-A, S-F |
| Catégorie de transport ADR | 3 |
| Code de consignes d'intervention d'urgence | •3Z |
| Numéro d'identification du danger (ADR/RID) | 90 |

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

| | |
|------------------------|---------------------------------|
| Législation UE | (EU) No 2015/830 |
| Document d'orientation | Workplace Exposure Limits EH40. |

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

MOPUR3 Part A

Inventaires

États-Unis (TSCA)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

États-Unis (TSCA) 12 (b)

Les composants suivant sont listés:

RUBRIQUE 16: Autres informations

| | |
|---|---|
| Commentaires sur la révision | NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente. |
| Date de révision | 25/07/2018 |
| Numéro de version | 1.000 |
| Numéro de FDS | 20978 |
| Mentions de danger dans leur intégralité | H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucune garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ MOPUR3 Part B

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit MOPUR3 Part B
 Numéro du produit MOPUR30385 / MOPUR30585

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Colle époxyde à deux composants. Durcisseur.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Técnicas Expansivas S.L.
 C/Segador 13
 Logroño
 La Rioja
 C.P: 26006, España
 Tel: +34 941 272 131
 Fax: +34 941 272 132

Web www.indexfix.com

Personne à contacter info@indexfix.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +34 941.272.137

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé
 Dangers pour la santé humaine Acute Tox. 4 - H302 Skin Corr. 1B - H314 Eye Dam. 1 - H318 Skin Sens. 1 - H317
 Dangers pour l'environnement Aquatic Chronic 3 - H412

Santé humaine Corrosif. Le contact prolongé provoque des lésions graves des yeux et des tissus.

Environnement Le produit contient une substance qui peut avoir des effets néfastes sur l'environnement.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Danger

MOPUR3 Part B

| | |
|--|--|
| Mentions de danger | H302 Nocif en cas d'ingestion. H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| Mentions de mise en garde | P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales. |
| Contient | 1,3-CYCLOHEXANE BIS(METHYLAMINE), STYRENATED PHENOL, SALICYLIC ACID, 1,3-BENZENEDIMETHANAMINE |
| Mentions de mise en garde supplémentaires | P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation. P260 Ne pas respirer les vapeurs. P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P405 Garder sous clef. |

2.3. Autres dangers

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

| | | |
|--|----------------------|---|
| 1,3-CYCLOHEXANE BIS(METHYLAMINE) 20-50% | | |
| Numéro CAS: 2579-20-6 | Numéro CE: 219-941-5 | Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119543741-41 |
| Classification Acute Tox. 4 - H302 Acute Tox. 4 - H312 Skin Corr. 1A - H314 Eye Dam. 1 - H318 Aquatic Chronic 3 - H412 | | |
| STYRENATED PHENOL 5-10% | | |
| Numéro CAS: 61788-44-1 | Numéro CE: 262-975-0 | Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119979575-18 |
| Classification Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1A - H317 Aquatic Chronic 2 - H411 | | |

MOPUR3 Part B

| | | |
|---------------------------------|----------------------|---|
| SALICYLIC ACID | | <3% |
| Numéro CAS: 69-72-7 | Numéro CE: 200-712-3 | Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119486984-17 |
| Classification | | |
| Acute Tox. 4 - H302 | | |
| Eye Dam. 1 - H318 | | |
| Repr. 2 - H361d | | |
| 1,3-BENZENEDIMETHANAMINE | | |
| Numéro CAS: 1477-55-0 | Numéro CE: 216-032-5 | 1-5% |
| Classification | | |
| Acute Tox. 4 - H302 | | |
| Acute Tox. 4 - H332 | | |
| Skin Corr. 1B - H314 | | |
| Skin Sens. 1B - H317 | | |
| Aquatic Chronic 3 - H412 | | |

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

| | |
|-------------------------|---|
| Inhalation | Eloigner la personne touchée de la source de contamination. Consulter un médecin si une gêne persiste. |
| Ingestion | Ne pas faire vomir. Consulter un médecin immédiatement. |
| Contact cutané | Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une gêne persiste. |
| Contact oculaire | Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage. Montrer cette Fiche de Données Sécurité au personnel médical. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

| | |
|-------------------------|---|
| Inhalation | Irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires. |
| Ingestion | Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements. |
| Contact cutané | Sensation de brûlure et lésions cutanées chimiques sévères. Des ampoules peuvent se former. Brûlures chimiques. |
| Contact oculaire | Peut provoquer une vision floue et des lésions oculaires graves. |

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Aucune recommandation particulière. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone ou de la poudre sèche.

MOPUR3 Part B

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas utiliser d'eau, si vous pouvez l'éviter.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers Aucune précaution de lutte contre l'incendie particulière applicable lorsque des petites quantités sont impliquées dans l'incendie.

Produits de combustion dangereux Oxydes de carbone. Oxydes d'azote.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie Aucune précaution particulière de lutte contre l'incendie connue.

Équipements de protection particuliers pour les pompiers Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Collecter et éliminer le déversement comme indiqué en Section 13. Retenir le déversement avec du sable, de la terre ou d'autre matière incombustible appropriée. Éviter tout rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Collecter et éliminer le déversement comme indiqué en Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Éviter le contact avec la peau. Éviter le contact avec les yeux. Ne pas jeter les résidus à l'égout.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Aucune procédure d'hygiène particulière recommandée mais de bonnes pratiques d'hygiène personnelle doivent toujours être observées lorsque l'on travaille avec des produits chimiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Tenir éloigné des aliments et boissons. Garder le conteneur fermement scellé quand il n'est pas utilisé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

MOPUR3 Part B

Valeurs limites d'exposition professionnelle

1,3-BENZENEDIMETHANAMINE

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 0,1 mg/m³

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

1,3-CYCLOHEXANEBIS(METHYLAMINE) (CAS: 2579-20-6)

| | |
|-------------|--|
| DNEL | <p>REACH dossier d'information</p> <p>Industrie - Contact avec la peau; Court terme Effets systémiques: 6 mg/kg/jour</p> <p>Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 0.71 mg/m³</p> <p>Industrie - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 21.2 mg/m³</p> <p>Industrie - Contact avec la peau; Long terme Effets systémiques: 0.2 mg/kg/jour</p> |
| PNEC | <p>REACH dossier d'information</p> <ul style="list-style-type: none"> - STP; 10 mg/l - eau douce; 0.0331 mg/l - rejet intermittent; 0.331 mg/l - eau de mer; 0.00331 mg/l |

STYRENATED PHENOL (CAS: 61788-44-1)

| | |
|-------------|--|
| DNEL | <p>REACH dossier d'information</p> <p>Industrie - Contact avec la peau; Long terme Effets systémiques: 0.416666667 mg/kg/jour</p> <p>Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 0.734649123 mg/m³</p> |
| PNEC | <p>REACH dossier d'information</p> <ul style="list-style-type: none"> - STP; 1.0638 mg/l - eau douce; 0.001371 mg/l - eau de mer; 0.0001371 mg/l - Sédiments (eau douce); 43.65269484 mg/kg - Sédiments (eau de mer); 43.65269484 mg/kg - Sol; 20.64517608 mg/kg - rejet intermittent; 0.01371 mg/l |

SALICYLIC ACID (CAS: 69-72-7)

| | |
|-------------|--|
| DNEL | <p>REACH dossier d'information</p> <p>Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 16 mg/m³</p> <p>Industrie - Contact avec la peau; Long terme Effets systémiques: 2 mg/kg/jour</p> |
| PNEC | <p>REACH dossier d'information</p> <ul style="list-style-type: none"> - rejet intermittent; 1 mg/l - eau douce; 0.2 mg/l - Sol; 0.166 mg/kg - eau de mer; 0.02 mg/l - Sédiments (eau douce); 1.42 mg/kg - Sédiments (eau de mer); 0.142 mg/kg - STP; 162 mg/l |

1,3-BENZENEDIMETHANAMINE (CAS: 1477-55-0)

MOPUR3 Part B

PNEC

- rejet intermittent; 0.152 mg/l
- Sédiments (eau douce); 0.43 mg/kg
- Sédiments (eau de mer); 0.043 mg/kg
- eau de mer; 0.0094 mg/l
- STP; 10 mg/l
- eau douce; 0.094 mg/l
- Sol; 0.045 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Prévoir une aspiration générale et locale suffisante. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants.

Protection des yeux/du visage

Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de sécurité bien ajustées. Ne pas porter de lentilles de contact en travaillant avec ce produit chimique.

Protection des mains

Porter des gants de protection faits des matériaux suivants: Caoutchouc nitrile.

Autre protection de la peau et du corps

Éviter le contact avec la peau. Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané prolongé ou répété.

Mesures d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Utiliser la sécurité intégrée pour réduire la contamination de l'air à des niveaux d'exposition admissibles.

Protection respiratoire

Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Garder le conteneur fermement scellé quand il n'est pas utilisé. Les résidus et conteneurs vides doivent être considérés comme des déchets dangereux selon les dispositions locales et nationales.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|---|-------------------------------|
| Aspect | Liquide. |
| Couleur | Chamois. |
| Odeur | Caractéristique. Ammoniacale. |
| Seuil olfactif | Indéterminé. |
| pH | Non applicable. |
| Point de fusion | Indéterminé. |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | Indéterminé. |
| Point d'éclair | >100°C Coupelle fermée. |
| Taux d'évaporation | Indéterminé. |
| Facteur d'évaporation | Indéterminé. |
| Inflammabilité (solide, gaz) | Indéterminé. |

MOPUR3 Part B

| | |
|--|--|
| Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité | Indéterminé. |
| Autre inflammabilité | Non applicable. |
| Pression de vapeur | Indéterminé. |
| Densité de vapeur | Indéterminé. |
| Densité relative | 1.4 - 1.5 |
| Densité apparente | Non disponible. |
| Solubilité(s) | Indéterminé. |
| Coefficient de partage | Indéterminé. |
| Température d'auto-inflammabilité | Indéterminé. |
| Température de décomposition | Indéterminé. |
| Viscosité | Indéterminé. |
| Propriétés explosives | Pas d'information disponible. |
| Explosif sous l'influence d'une flamme | N'est pas considéré comme explosif. |
| Propriétés comburantes | Ne répond pas aux critères de classification des comburants. |

9.2. Autres informations

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Les produits suivants peuvent réagir avec le produit: Acides. Epoxydes. Oxydants. Peroxydes.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Les produits suivants peuvent réagir avec le produit: Acides. Epoxydes. Oxydants. Peroxydes.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Aucune exigence spécifique n'est présumée dans des conditions normales d'utilisation.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Acides. Epoxydes. Oxydants. Peroxydes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Oxydes de carbone. Oxydes d'azote.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

MOPUR3 Part B

Toxicité aiguë - orale

ETA orale (mg/kg) 1 260,59

Toxicité aiguë - cutanée

ETA cutanée (mg/kg) 3 051,18

Toxicité aiguë - inhalation

ETA inhalation 58,23
(poussières/brouillards mg/l)

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Sensibilisant.

Inhalation Les vapeurs peuvent irriter le système respiratoire/les poumons.

Ingestion Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements.

Contact cutané Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Peut provoquer des brûlures chimiques graves de la peau.

Contact oculaire Risque de lésions oculaires graves. Peut provoquer des brûlures chimiques aux yeux.

Dangers chroniques et aigus pour la santé Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Provoque de graves brûlures.

Voie d'exposition Contact cutané et/ou oculaire. Inhalatoire

Organes cibles Pas de toxicité spécifique pour certains organes cibles connue.

Symptômes A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Brûlures chimiques.

Informations toxicologiques sur les composants

1,3-CYCLOHEXANEBIS(METHYLAMINE)

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 700,0

Espèces Rat

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 1 700,0

Espèces Lapin

STYRENATED PHENOL

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 2 000,0

Espèces Rat

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 2 000,0

MOPUR3 Part B

| | |
|---------|-----|
| Espèces | Rat |
|---------|-----|

SALICYLIC ACIDToxicité aiguë - orale

| | |
|---|-------|
| Toxicité aiguë orale (DL ₅₀ mg/kg) | 891,0 |
|---|-------|

| | |
|---------|-----|
| Espèces | Rat |
|---------|-----|

Toxicité aiguë - cutanée

| | |
|---|---------|
| Toxicité aiguë cutanée (DL ₅₀ mg/kg) | 2 000,0 |
|---|---------|

| | |
|---------|-----|
| Espèces | Rat |
|---------|-----|

1,3-BENZENEDIMETHANAMINEToxicité aiguë - orale

| | |
|---|---------|
| Toxicité aiguë orale (DL ₅₀ mg/kg) | 1 090,0 |
|---|---------|

| | |
|---------|-----|
| Espèces | Rat |
|---------|-----|

| | |
|-------------------|---------|
| ETA orale (mg/kg) | 1 090,0 |
|-------------------|---------|

Toxicité aiguë - cutanée

| | |
|---|---------|
| Toxicité aiguë cutanée (DL ₅₀ mg/kg) | 2 000,0 |
|---|---------|

| | |
|---------|-----|
| Espèces | Rat |
|---------|-----|

Toxicité aiguë - inhalation

| | |
|--|------|
| Toxicité aiguë inhalation (CL ₅₀ poussières/brouillards mg/l) | 1,34 |
|--|------|

| | |
|---------|-----|
| Espèces | Rat |
|---------|-----|

| | |
|--|------|
| ETA inhalation (poussières/brouillards mg/l) | 1,34 |
|--|------|

| |
|--|
| RUBRIQUE 12: Informations écologiques |
|--|

12.1. ToxicitéInformations écologiques sur les composants1,3-CYCLOHEXANEBIS(METHYLAMINE)toxicité aquatique aiguë

| | |
|--------------------------|--|
| Toxicité aiguë - poisson | LC50, > 96 heures: 100 mg/l, Leuciscus idus (ide mélanote) |
|--------------------------|--|

| | |
|---|--|
| Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques | CE ₅₀ , 48 heures: 29 mg/l, Daphnia magna |
|---|--|

| | |
|-------------------------------------|---|
| Toxicité aiguë - plantes aquatiques | CE ₅₀ , > 96 heures: 100 mg/l, Scenedesmus subspicatus |
|-------------------------------------|---|

MOPUR3 Part B

Toxicité aiguë - terrestre CE₅₀, > 14 jours: 1000 mg/kg, Eisenia Fetida (Earthworm)

STYRENATED PHENOL

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson LC50, 96 heures: 14.8 mg/l,

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heures: 1-10 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CE₅₀, 72 heures: 3.14 mg/l, Scenedesmus subspicatus

toxicité aquatique chronique

NOEC 0.01 < NOEC ≤ 0.1

SALICYLIC ACID

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson LC50, 48 heures: 90 mg/l, Leuciscus idus (ide mélanote)

Toxicité aiguë - microorganismes CE₅₀, > 3 heures: 3200 mg/l, Boues activées

1,3-BENZENEDIMETHANAMINE

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson LC50, 96 heures: 75 mg/l, Leuciscus idus (ide mélanote)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heures: 15.2 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CE₅₀, 72 heures: 12 mg/l, Scenedesmus subspicatus

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Coefficient de partage Indéterminé.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Mobile. Le produit est miscible dans l'eau et peut se répandre dans les hydrosystèmes.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Les résidus et conteneurs vides doivent être considérés comme des déchets dangereux selon les dispositions locales et nationales.

MOPUR3 Part B

| | |
|---|--|
| Méthodes de traitement des déchets | Evacuer les déchets via un prestataire agréé pour l'élimination des déchets. |
| Classe déchet | Le classement du code de déchet doit être réalisé selon le catalogue européen des déchets (CED). |

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

| | |
|------------------|------|
| N° ONU (ADR/RID) | 2735 |
| N° ONU (IMDG) | 2735 |
| N° ONU (ICAO) | 2735 |
| N° ONU (ADN) | 2735 |

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

| | |
|-----------------------------------|--|
| Nom d'expédition (ADR/RID) | AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (CONTAINS 1,3-CYCLOHEXANEBIS(METHYLAMINE), 1,3-BENZENEDIMETHANAMINE) |
| Nom d'expédition (IMDG) | AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (CONTAINS 1,3-CYCLOHEXANEBIS(METHYLAMINE), 1,3-BENZENEDIMETHANAMINE) |
| Nom d'expédition (ICAO) | AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (CONTAINS 1,3-CYCLOHEXANEBIS(METHYLAMINE), 1,3-BENZENEDIMETHANAMINE) |
| Nom d'expédition (ADN) | AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (CONTAINS 1,3-CYCLOHEXANEBIS(METHYLAMINE), 1,3-BENZENEDIMETHANAMINE) |

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

| | |
|-----------------------------------|----|
| Classe ADR/RID | 8 |
| Code de classement ADR/RID | C7 |
| Etiquette ADR/RID | 8 |
| Classe IMDG | 8 |
| Classe/division ICAO | 8 |
| Classe ADN | 8 |

Etiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

| | |
|-------------------------------------|----|
| Groupe d'emballage (ADR/RID) | II |
| Groupe d'emballage (IMDG) | II |
| Groupe d'emballage (ICAO) | II |
| Groupe d'emballage (ADN) | II |

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin
Non.

MOPUR3 Part B

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Groupe de séparation des matières du code IMDG 18. Alcalis

EmS F-A, S-B

Catégorie de transport ADR 2

Code de consignes d'intervention d'urgence 2X

Numéro d'identification du danger (ADR/RID) 80

Code de restriction en tunnels (E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE (EU) No 2015/830

Document d'orientation Workplace Exposure Limits EH40.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Commentaires sur la révision NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

Date de révision 23/06/2020

Numéro de version 4.000

Remplace la date 17/06/2020

Numéro de FDS 20989

Mentions de danger dans leur intégralité H302 Nocif en cas d'ingestion.
H312 Nocif par contact cutané.
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H361d Susceptible de nuire au fœtus.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

MOPUR3 Part B

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.